

MAIRIE D'ORTHEZ

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance :** Mme LEMBEZAT

**24 - 39 - FÊTES D'ORTHEZ 2024 - CONVENTION DE DEPOT-VENTE DES OBJETS PROMOTIONNELS**

**Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :**

Le 27 février 2024, le Conseil municipal a délibéré sur les tarifs des différents objets promotionnels commercialisés dans le cadre des Fêtes (affiches, foulards et autres).

Les objets promotionnels sont, pour partie, commercialisés en régie directe par la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Ils sont également mis en dépôt-vente dans différents points de vente dans des commerces orthéziens à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024 jusqu'à la fin de la manifestation.

À la fin de la période, le point de vente restituera les invendus et indiquera à la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne les ventes réalisées.

Sur la base des éléments communiqués, le point de vente reversera le montant correspondant aux ventes effectuées duquel seront déduits les frais de commission, soit 20 % du prix HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et les différents points de vente, définissant les modalités d'organisation et les engagements de chacune des deux parties, telle qu'elle est rédigée dans le document joint.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Publiée le